

Admission classique et hôpital de jour	SUPPLÉMENTS DE CHAMBRE
CHAMBRE COMMUNE	<p>REGLE GENERALE</p> <p>⇒ PAS DE SUPPLEMENT DE CHAMBRE</p>
CHAMBRE A DEUX LITS	<p>REGLE GENERALE</p> <p>- PAS DE SUPPLEMENT DE CHAMBRE</p>
CHAMBRE INDIVIDUELLE	<p>REGLE GENERALE</p> <p>⇒ SUPPLEMENT DE CHAMBRE POSSIBLE</p> <ul style="list-style-type: none"> - si le patient ou son représentant en fait la demande expresse (= exigence personnelle) - <i>Dans cet hôpital le supplément de chambre s'élève à</i> - €0 dans Ten Oever ; €35 dans la psychiatrie ; €50 dans la maternité ; - €40 dans les autres services <p>-----</p> <p>-----</p> <p>EXCEPTIONS</p> <p>⇒ PAS DE SUPPLEMENT DE CHAMBRE dans les <u>situations suivantes</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - lorsque l'état de santé du patient, les conditions techniques d'examen, de traitement ou de surveillance requièrent un séjour en chambre individuelle - lorsque les nécessités du service ou la non-disponibilité du type de chambre choisi entraînent un séjour en chambre individuelle - lorsque l'admission a lieu dans une unité de soins intensifs ou de soins urgents, indépendamment de la volonté du patient et pour la durée du séjour dans cette unité. - lorsque l'admission concerne un enfant accompagné d'un parent pendant son séjour à l'hôpital